



COMPTE RENDU
CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 28 MAI 2019

L'an Deux Mille Dix-neuf le vingt-huit mai à dix-huit heures trente minutes, dûment convoqués, se sont réunis en séance ordinaire, en la salle du Conseil de Communauté à Cattenom, les Conseillers Communautaires des Communes constituant la COMMUNAUTE DE COMMUNES DE CATTENOM ET ENVIRONS, sous la présidence de Monsieur Michel PAQUET, Président de la Communauté de Communes.

Etaient présents :

Monsieur Michel PAQUET,
MM. Michel SCHIBL, Denis BAUR, Roland BALCERZAK, Mme Viviane WINTERRATH, MM. Gérard GUERDER, Patrick BAILY (départ à 18 h 49), Mme Katia GENET-MAINCION, MM. Mathieu PETERMANN, Michel HERGAT,

MM. Emile REICHER, Guy KREMER, Justin CONRADT, Jean-Marc COCQUYT, Mme Jacqueline CARON, MM. Bernard ZENNER, Hervé GROULT, Jacques TORMEN, Mme Marie-Marthe DUTTA GUPTA, M. Sisto SILVERIO, Mme Céline CONTRERAS, MM. Yannick OLIGER, David ROBINET, Mme Evelyne DEROCHE, M. Martial WOJTYLKA, MMES Marie-Odile KRIEGER, Isabelle RENOIR, Rachel ZIROVNIK, M. Joseph GHAMO, Mme Sandrine TEITGEN, MM. Benoit STEINMETZ, Maurice LORENTZ, Mme Valérie CARDET, MM. Jean-Marc VACCARO, Serge RECH

<u>Absents avec procuration :</u>	Patrick BAILY	à Katia GENET-MAINCION
	Nicole CORTESE	à Guy KREMER
	Christine ACKER	à Bernard ZENNER
	Olivier VIGNERON	à Roland BALCERZAK
	Joseph BAUER	à Joseph GHAMO

Absents : Mauricette NENNIG, Alieth FEUVRIER, Jean WAGNER, Edouard CLEMENT, Patricia VEIDIG, Genaro BALLESTA, Marie Laure FERRY, Linda PLASSIART, Elisabeth SPIELMANN

Date de la convocation : 20 mai 2019

Nombre de membres en exercice :	48
Nombre de membres présents :	34
Nombre de votants :	39

Secrétaire de séance : Mathieu PETERMANN



Le Président salue les membres du Conseil de Communauté, la présence de la presse, des services et des internautes.

Après l'appel nominal des conseillers, et constat que le quorum est atteint, il propose au Conseil de Communauté, qui approuve à l'unanimité, de désigner Mathieu PETERMANN comme secrétaire de séance.

1. Objet : Extension du périmètre de la Communauté de Communes -Demande d'adhésion des communes de Haute-Kontz et de Contz-les-Bains

Vu les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment celles des articles L5211-18 et L 5214-1 et suivants,

Vu la délibération du Conseil Municipal de Haute-Kontz en date du 21 mai 2019 sollicitant l'adhésion de la commune de Haute-Kontz à la Communauté de Communes de Cattenom et Environs,

Vu la délibération du Conseil Municipal de Contz-les-Bains en date du 22 mai 2019 sollicitant l'adhésion de la commune de Contz-les-Bains à la Communauté de Communes de Cattenom et Environs,

Vu la séance de travail du Bureau Communautaire du 23 avril 2019,

Vu l'avis favorable du Bureau Communautaire du 21 mai 2019,

Considérant la position géographique de ces deux communes se situant sur le même versant de la Moselle que la Communauté de Communes de Cattenom et Environs et considérant la continuité territoriale des périmètres respectifs,

Considérant la volonté ancienne de la Commune de Contz-les-Bains d'intégrer la Communauté de Communes, la commune ayant déjà délibéré en ce sens en 2015,

Considérant le caractère frontalier, tourné vers le Luxembourg, de ces deux communes qui connaissent les mêmes préoccupations en termes de mobilité et d'emplois que le territoire communautaire,

Considérant le travail commun déjà engagé entre les Communes de Haute-Kontz, de Contz-les-Bains et le territoire de la Communauté de Communes de Cattenom et Environs sur de nombreux dossiers :

- Réalisation de nombreux travaux au titre de la compétence GEMAPI dont la maîtrise d'ouvrage déléguée a été confiée à la Communauté de Communes par ces deux communes,
- Alimentation en eau potable par le Syndicat des Eaux de Cattenom qui, en l'état des textes, deviendra une compétence communautaire en 2026,
- Fréquentation de l'espace aquatique communautaire de Breistroff-la-Grande par les scolaires des deux communes...,
- Instruction des autorisations d'urbanisme de la Commune de Haute-Kontz confiées au service de la CCCE,

Il est proposé au Conseil Communautaire :

- **D'ÉTENDRE** le périmètre communautaire de la CCCE aux communes de Haute-Kontz et de Contz-les-Bains à compter du 1^{er} janvier 2020,
- **D'INVITER** les communes membres de la CCCE à délibérer sur l'intégration des communes de Haute-Kontz et de Contz-les-Bains au plus tard dans les trois mois suivant notification de la présente délibération, conformément aux dispositions de l'article L 5211-18 du Code Général des Collectivités Territoriales,
- **DE CHARGER** le Président d'exécuter la présente délibération en tant que de besoin.

Le Conseil de Communauté accepte à l'unanimité ces propositions.

Vote : Pour : 39
Abstention : 0
Contre : 0

Aucun conseiller ne demandant plus la parole, la séance est levée à 19 h 13.

Le Secrétaire de séance :
Mathieu PETERMANN



Le Président :
Michel PAQUET



